



Figure 20 : Carte des différents espaces et sites protégés en France. Extraite du rapport de l'UICN.

Pour protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager au sein de chaque espace protégé, des outils réglementaires définissent les usages au sein de ces territoires. L'objectif principal est de concilier les pratiques et usages anthropiques avec la préservation des espèces et des populations.

L'apiculture, relative aux activités agricoles et pastorales fait partie des usages